

**ARRETE N°2026/06/ELEC-CA
RELATIF A L'ETABLISSEMENT
DE LA LISTE ELECTORALE –
COLLEGE SPECIFIQUE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Oise,

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L452-22 et suivants,

VU le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n°2026/01/ELEC-CA du 27 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise,

VU l'arrêté n°2026-02/ELEC-CA du 27 avril 2026 portant répartition des sièges au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise,

VU l'arrêté n°2026-03/ELEC-CA du 27 avril 2026 instituant la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement aux élections du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise,

CONSIDERANT que le collège spécifique est composé des collectivités et les établissements publics qui sans être affiliés, ont demandé à bénéficier des missions mentionnées à l'article L.452-39 du Code de la fonction publique.

CONSIDERANT que pour le collège spécifique, chaque électeur dispose d'une voix.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste électorale représentant le collège spécifique est arrêtée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général du Centre de Gestion de l'Oise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Notifié au Président de l'Association des Maires de l'Oise,
- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Oise,
- Publié sur le site internet du Centre de Gestion de l'Oise.

LE PRESIDENT

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Beauvais, le 4 Mai 2026
Publié sur le site Internet du CDG60
le 5/05/2026

LE PRESIDENT

Alain VASSELLE

ANNEXE**Département de l'Oise****ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION****LISTE ELECTORALE DU COLLEGE SPECIFIQUE - COMMUNES**

Nom de la commune	Electeur	Nombre de voix
BEAUVAIS	PIA Franck	1
COMPIEGNE	MARINI Philippe	1
CREIL	YAQOOB Omar	1

LISTE ELECTORALE DU COLLEGE SPECIFIQUE - ETABLISSEMENTS PUBLICS

Nom de l'établissement	Electeur	Nombre de voix
CCAS DE BEAUVAIS	PIA Franck	1
CCAS DE COMPIEGNE	MARINI Philippe	1
CCAS DE CREIL	YAQOOB Omar	1
SDIS DE L'OISE	DE VALROGER Eric	1